

MFR Bac Professionnel CGEA

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Conduite & Gestion de l'Entreprise Agricole

Support Polyculture Elevage



Prérequis

Accès en seconde : Après une classe de 3^e ou un CAP ou un CAPA

Accès en 1^{ère} : Après une classe de seconde professionnelle Polyculture Elevage
Après un CAPA avec dérogation
Après une seconde générale ou technologique avec dérogation

Accès en Terminale : Après l'obtention d'un autre baccalauréat (dispense des enseignements généraux)

Délai d'accès : Rentrée scolaire après entretien de positionnement
Entre 20 et 28 participants/classe

Formation

Statut : Formation initiale ou apprentissage

3 couleurs : **Elevage Bovin – Caprin – Ovin**
Hippologie
Soigneur Animalier

Durée : 1900 heures sur 3 ans de formation

Rythme : 56 semaines en centre de formation et 58 semaines en entreprise sur les 3 années

Lieu : MFR du MARAIS POITEVIN - SANSAIS

Objectifs

- Maîtriser des techniques de production en polyculture élevage
- Acquérir des connaissances générales, techniques et professionnelles
- Appréhender et respecter les consignes de sécurité en milieu professionnel
- Acquérir une qualification professionnelle agricole de niveau BAC
- Acquérir le niveau requis pour l'installation (capacité professionnelle)
- Acquérir des connaissances liées à l'élevage des animaux
- Être compétent dans la gestion technico-économique d'un élevage
- Maîtriser la conduite des cultures fourragères
- Être capable d'intervenir avec des matériels et d'assurer la maintenance
- Analyser un système de production et proposer des projets d'amélioration

MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

Les capacités professionnelles visées

Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production

- Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans un agroécosystème
- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production

Assurer la conduite technique des productions

- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles
- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise
- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

Gérer le travail dans l'entreprise agricole

- Organiser le travail
- Gérer la main d'œuvre

Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière
- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

Piloter une entreprise agricole :

- Evaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte
- Identifier les pistes d'évolution de l'entreprise

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Contenu de la formation

Modules d'enseignement général (12 heures/semaine) :

Français – Mathématiques – Histoire Géographie – Sciences Physiques – Education Socioculturelle – Biologie – Ecologie – Anglais – Education Sportive

Modules d'enseignement professionnel (17 heures/semaine) :

Zootechnie – Agronomie – Agroéquipement – Agroécologie - Gestion – Diagnostic de l'entreprise – EIE
Perfectionnement professionnel

Accompagnement pédagogique (6 heures/semaine) :

Visite d'exploitations agricoles – Travaux Pratiques selon EIE - Interventions et rencontres avec des professionnels - Accompagnement individualisé

Santé et Sécurité au travail :

Formation SST

Modalités d'évaluation :

- Sous forme de contrôle continu en cours de formation et d'épreuves terminales, il est délivré si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.
- Le Bac Pro CGEA est un diplôme (niveau 4) délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- La formation forme un tout et ne peut pas se diviser en blocs de compétence.

MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

Méthodes mobilisées

- Visites de structures
- Vidéos - Salons professionnels
- Accompagnement individualisé
- Travaux Pratiques
- Mise en place de projets sur le territoire avec des structures partenaires
- Intervention de professionnels
- Sorties culturelles
- Mobilité internationale
- Participation à des concours professionnels

Poursuite d'études

Enseignement supérieur :

BTSA Productions Animales
BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise...
Certificats de Spécialisation
Licence Professionnelle...

Débouchés Professionnels

Installation :

Installation en exploitation agricole – Accès aux aides et accompagnement des jeunes agriculteurs

Domaine Agricole :

Technicien d'élevage – Salarié Agricole – Chef d'exploitation – Service de remplacement

Contacts & Responsables de la formation :

Eric Baudouin – Mélanie Pontouis – Damien Belaud

Référente Handicap

Julie SERVEAU



Accessible aux personnes
à mobilité réduite



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

Règlement financier Apprenti

Conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'Administration de la Fédération Territoriale des MFR du Poitou:

Coût	Statut	Classe de 2de Pour 17 semaines de cours		Classe de 1ère Pour 19 semaines de cours		Classe de Terminale Pour 20 semaines de cours	
		Interne	Demi-pensionnaire	Interne	Demi-pensionnaire	Interne	Demi-pensionnaire
Facturation pour une semaine		5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners	5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners	5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners
Restauration/Hébergement Apprenti en entreprise privée		1 385,5 €	467,5 €	1 548,50 €	522,50 €	1 630 €	550 €
Restauration/Hébergement Apprenti en entreprise public		2 252,5 €	722,5 €	2 517,50 €	807,50 €	2 650 €	850 €
Option soigneur animalier				100 €			
Option hippologie		144 €		331 €		348 €	

Aide financière de l'organisme de compétence versée directement à la MFR **uniquement pour les apprentis en entreprises privées** à hauteur de 6 € / nuitée (nuit + petit déjeuner) et 3 € / repas (déjeuner et dîner)

La facturation s'actualise en cours d'année en fonction du temps de présence réel dans l'établissement.

Indiquer ci-dessous votre choix :

- Interne 132,50 € la semaine (9 repas + 4 nuits) soit 14 € la nuitée
- Demi-pensionnaire 42,50 € la semaine (5 repas) soit 8,50 € le repas

Paiement :

- L'adhésion de 50 €, payable lors de l'inscription est non remboursable en cas de désistement.
- Le règlement des sommes dues pour la pension, sera payé par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal après signatures des demandes et autorisation de prélèvements. Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois dès le début de formation. Un échéancier vous sera fourni à la rentrée en formation.

Absences :

- Toute absence doit être signalée immédiatement et justifiée par un arrêt de travail. Toute semaine réalisée partiellement est due.
- En cas d'absence prolongée et justifiée par un certificat médical (à partir de 15 jours consécutifs) seul un forfait alimentation et internat sera remboursé à la famille.

Autres frais :

Les frais relatifs aux temps en entreprise (transports, repas, hébergements) sont à la charge de la famille.

Toute dégradation occasionnée par l'apprenti(e) sera constatée et fera l'objet d'une facturation spéciale au prix coûtant (valeur de remplacement).

Les signataires du présent contrat, majeur ou non, sont redevables de toute la pension et s'engagent à régler la pension pour l'intégralité des périodes dans notre établissement.

En cas de non règlement (total ou partiel), le Tribunal de Grande Instance de NIORT, sera saisi. Tous les frais occasionnés pour retard de paiement seront à la charge du signataire (au taux fixé à une fois et demie le taux mensuel de l'intérêt légal), ainsi que les frais de procédures et d'avocats.



ERASMUS+MFR,
L'ADDITION GAGNANTE
POUR TES ÉTUDES!
Erasmus + MFR
CROISONS LES BORDS



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

Règlement financier Scolaire

Conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'Administration de la Maison Familiale du Marais Poitevin :

	4 ^{ème} / 3 ^{ème} E.A.	2 ^{nde} Pro PA / SAPAT	1 ^{ère} Bac Pro CGEA / SAPAT	Term Bac Pro CGEA
Scolarité				
Alimentation	1 782 Euros	1 910 Euros	2 018 Euros	2 265 Euros
Internat				
Frais annexes :				
Forfait fournitures pédagogiques	84 Euros	111 Euros	116 Euros	132 Euros
Assurances				
Voyage	200 Euros	200 Euros	200 Euros	/
PENSION A L'ANNÉE	2 066 Euros	2 221 Euros	2 334 Euros	2 397 Euros
TOTAL Demi-Pension			1 634 Euros	1 678 Euros
Adhésion	50 Euros	50 Euros	50 Euros	50 Euros
Option soigneur animalier à l'année			100 Euros	
Option hippologie à l'année		144 Euros	331 Euros	348 Euros

10% de remise est accordée pour le deuxième enfant inscrit (**hors voyage et frais d'adhésion**).

Aides possibles : Bourses nationales - Fonds Social, Achat d'équipement (Bac Pro) sous réserve de la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Demi-Pension accessible pour les élèves de 1^{ère} Bac Pro et Terminale Bac Pro. Attention le montant des bourses sera calculé sur la base d'une demi-pension.

Ces tarifs comprennent également les diverses cotisations départementales, régionales et nationales, les assurances accidents (MSA), RC et stages (GROUPAMA), et l'adhésion à l'association (non remboursable en cas de désistement).

Le forfait fournitures pédagogiques comprend les photocopies, cours distribués et transports pédagogiques.

La participation au voyage est obligatoire.

Un réajustement du coût sera opéré en cours d'année scolaire en fonction des frais réels.

▪ PAIEMENT

→ L'adhésion de **50 €**, non remboursable en cas de désistement ou d'exclusion, est payable le jour de la signature du dossier d'inscription.

→ Le règlement des sommes dues pour la pension scolarité, l'alimentation et frais annexes sera payé en 10 mensualités soit :

✓ 4^{ème} / 3^{ème} : 206,60 €/mois ✓ 1^{ère} Bac Pro : 233,40 €/mois ✓ Term Bac Pro : 239,70 €/mois

✓ 2^{nde} Bac Pro : 222,10 €/mois ✓ Demi P : 163,40 €/mois ✓ Demi P : 167,80 €/mois

1 mensualité à payer par chèque ou en espèces à l'inscription (encaissé le jour de la rentrée) ou prélèvement en septembre si mandat de prélèvement complété.

➤ 9 mensualités par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal après signatures des demandes d'autorisations de prélèvements. Les prélèvements seront effectués d'octobre à juin (le 10 de chaque mois).

→ L'attribution des bourses. C'est le parent qui fait la demande de bourse qui sera bénéficiaire de la totalité de la somme allouée.

Pour les familles boursières, dès la notification de bourse reçue (*novembre*), un réajustement des mensualités sera effectué à compter du mois de décembre.

▪ **ABSENCES** Toute absence doit être signalée à la MFR le lundi avant 10 heures, un justificatif sera exigé.

▪ DEMISSION / EXCLUSION

En cas de démission en cours d'année, la scolarité est due dans sa totalité et la pension est redevable pour tout mois commencé (la lettre de démission déclenche la fin des prélèvements) :

➤ Période 1 : Jour de la rentrée au 31/12/2025

➤ Période 2 : Du 01/01/2026 au 31/03/2026

➤ Période 3 : Du 01/04/2026 au 30/06/2026

En cas d'exclusion temporaire toute semaine commencée est due, pour une exclusion définitive la facturation sera réajustée au prorata du temps de présence au sein de la MFR.

MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com